



# FEDERATION FRANCAISE DE TIR LIGUE DE TIR DU CENTRE-VAL DE LOIRE

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DE TIR DU CENTRE-VAL DE LOIRE 21 OCTOBRE 2018

TTTTTTTTTTTTTTTTTT

Les membres de la LIGUE DE TIR DU CENTRE - VAL DE LOIRE, association déclarée à la Sous-préfecture d'ORLEANS sous le numéro 5221, se sont réunis en assemblée Générale ordinaire à NEUVY SUR BARANGEON (Cher) le **21 octobre 2018**.

L'assemblée est présidée par M. Gilles DUMERY assisté par la trésorière Sylvie LANSON ainsi que par la secrétaire Rolande DUBOIS, ouverture de la réunion à 9h40.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres représentants les clubs de la Ligue à l'entrée de la salle. Le contrôle des licences a été également effectué et les membres du Comité Directeur ainsi que les Présidents des Comités Départementaux ont été enregistrés également dès leur entrée en présentant leur licence de la saison en cours.

L'assemblée Générale ordinaire de la Ligue de Tir du Centre-Val de Loire s'est réunie sur convocation adressée par le Président par courrier en date du 10 septembre 2018 aux présidents de clubs.

Gilles DUMERY remercie le Comité départemental du Cher et son Président Gianni DE ZOLT PONTE pour son accueil.

### **APPEL DES SOCIETES, DES PRESIDENTS DE COMITES DEPARTEMENTAUX ET DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR**

Après avoir effectué la vérification des pouvoirs, le Vice-président Jean-Loup VERSTRAETE, accompagné du secrétaire Adjoint Frédéric MURAT constatent que le quorum est atteint avec 234 sur 283 voix possibles. 58 associations sont présentes ou représentées sur les 84 associations de la Ligue.

L'assemblée peut valablement délibérer (voir tableau récapitulatif en annexe de ce compte rendu)

La feuille de présence permet de constater que les membres du Comité Directeur et les Présidents des Comités Départementaux présents sont :

Membres du Comité directeur :

Présents : Mrs Gilles DUMERY, Frédéric MURAT, Bernard DURANTET, Jean Loup VERSTRAETE, Bernard GUYON, Paul BOUILLON, Jean François VIANDIER, Guy GUILLON, Jean-Michel COURVOISIER, Sylvain DEBENNE, Jean-Emmanuel FRONTERA, Eric GUIGNARD, Patrick SALOMON, Roland BARBIER, Philippe CHAQUIN, Eric BEAUVAIS, Guillaume VAN DER WENDE, Jean-Yves MICHEL.

Mmes Sylvie LANSON, Rolande DUBOIS, Sandrine GALLIER, Estelle GERMONPREZ, Marie-Ange VILLEPELE, Anne AVIGNON, Adeline COUET, Céline ARDELET

Absents excusés : François CELERIN, Amaury MESNIL, Fabien BLANCHARD, Philippe TEYSSEDE.

Présidents des comités départementaux :

Présents : Gianni DE ZOLT (CD 18), Guy GUILLON (CD28), Bernard DURANTET (CD36), Patrick SALOMON (CD37), Jean Michel AUBAULT (CD41),

Absent excusé : Sylvain EDINE (CD 45),

Le quorum prévu par l'article 24 étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Appel des Sociétés et vérification des pouvoirs*
- *Appel des membres du Comité Directeur et des Présidents des Comités Départementaux*
- *Approbation du rapport de l'Assemblée Générale 2017*
- *Rapport moral du Président de Ligue et approbation*
- *Bilan sportif de la saison 2017/2018*
- *Rapport financier du Trésorier*
- *Rapport du Cabinet comptable*
- *Quitus au Trésorier de sa gestion*
- *Elections complémentaires au Comité Directeur*
- *Remise des récompenses aux Présidents des Comités Départementaux, Remise des mérites fédéraux,*
- *Remise des Podiums nationaux et internationaux aux sportifs,*
- *Nomination des représentants auprès de la FFTir pour la saison 2018/2019*
- *Organisation de la saison sportive 2018/2019*
- *Désignation de la date et du lieu de l'Assemblée Générale 2019*
- *Vœux des Sociétés concernant la Ligue à présenter à l'A.G de la F.F. TIR*
- *Questions diverses (1)*

Gilles DUMERY remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister aussi nombreux à cette assemblée générale.

Gilles DUMERY demande à marquer une minute de silence à la mémoire de nos amis disparus cette saison et en particulier de notre ancien vice-président Olivier CLEVENOT.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE 2017**

Toutes les associations ont reçu le compte-rendu de l'assemblée générale du 22 octobre 2017 qui est également consultable sur le site de la Ligue.

**Approbation du compte-rendu  
L'assemblée vote à l'unanimité et applaudit**

## **Préambule et précisions importantes aux associations**

Gilles DUMERY rappelle la procédure fédérale de 2012 (en annexe) :

Le tir, qu'il soit de loisir ou de compétition, est une activité sportive qui ne peut être pratiquée que dans le cadre des statuts et règlements de la FFTir.

**Toute autre activité liée à l'utilisation d'armes détenues à ce titre ne saurait être acceptée au sein de nos structures qui sont, je vous le rappelle, homologuées pour cette exclusive utilisation.**

### **Pour mémoire :**

- Les titulaires d'une licence fédérale s'engagent à respecter les statuts et le règlement intérieur de la Fédération Française de Tir.
- Les Sociétés de Tir ainsi que les titulaires d'une licence fédérale ne sont pas autorisés à adhérer à toute autre Fédération, Association ou Regroupement d'Associations, ayant le même objet, sauf si cette Fédération, Association, ou Regroupement d'Associations est lié à la Fédération Française de Tir par une convention ou un protocole d'accord.
- **Seules les fédérations sportives et les associations sportives mentionnées aux articles R. 312-39-1 et R. 312-40 peuvent proposer et organiser des séances de tir d'initiation aux personnes qui ne sont pas licenciées d'un club de tir sportif agréé.**
- **Ces séances ne peuvent avoir lieu que dans les stands de tir de ces fédérations ou associations et sur invitation personnelle du président de l'association FFTir ou établie sous sa responsabilité.**

Pour toutes ces raisons, je vous demande la plus grande vigilance **et d'interdire, au sein de votre association, ce genre d'activité ou de toute autre similaire** qui ne serait pas conforme à notre mission de service public.

Naturellement les conventions établies avec des services publics dans le cadre de leur mission ne sont pas concernées par cette directive.

Je vous informe que les associations ne respectant pas ces principes pourraient se voir traduites en commission de discipline.

Je vous remercie d'avance de votre efficace collaboration pour faire en sorte que notre éthique et notre mission de service public soient respectées.

## **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

*« 2017-2018 nous quitte avec ses bonheurs et ses joies.*

*De très beaux résultats qui se renforcent chaque année avec nos jeunes tireurs et les aînés qui rivalisent pour accéder aux podiums nationaux.*

*Cela représente les efforts de nos sportifs, mais également le résultat de votre travail au sein des associations. Sans vous, rien ne pourrait être réalisable, sans le bénévolat et le sens du service qui anime nos clubs, nos champions ne pourraient pas vivre pleinement leur sport.*

*Les animateurs et les initiateurs, qui consacrent beaucoup de temps à encadrer les écoles de tir, mais aussi à travailler au sein de la Ligue pour faire évoluer leur qualification, ont droit à notre reconnaissance. Les résultats de notre Ligue en participation aux Championnats de France sont une très belle carte de visite donc nous pouvons être fiers.*

*Nos arbitres qui, grâce aux nombreuses disciplines et épreuves de tir, peuvent passer la majorité de leur temps libre sur nos pas de tir, du 10 mètres au 300 mètres et nous les soignons bien avec un calendrier explosif !*

*Les arbitres de club ont bien répondu à notre appel ce qui va donner des ressources et un peu d'air frais au corps d'arbitrage. Une formation continue est en place avec Christian et Rolande Dubois, Bernard Guyon et l'équipe de formation de la Ligue.*

*Sans arbitre, pas de championnat, même avec les plus beaux stands de tir de France, nous avons bien mesuré nos limites lors des régionaux au CNTS.*

*Nous devons impliquer davantage nos sportifs dans l'organisation même des compétitions, être des consommateurs du sport ne suffira pas si nous voulons voir nos jeunes continuer notre parcours.*

*Nos arbitres contribuent également à l'image de notre Ligue sur les championnats de France et nous les remercions fortement.*

*Le Comité directeur de notre Ligue a souhaité remercier ces deux éléments importants de la vie sportive de notre région, Formateurs et Arbitres.*

*L'engagement financier de notre Ligue auprès des comités départementaux est constant pour aider au fonctionnement interne des départements et pour moderniser notre image est et restera une priorité.*

*Le Comité directeur de la Ligue vous donne des moyens importants et nous sommes sans doute la seule Ligue de France à mener une telle politique, alors n'hésitez à vous en servir au sein des manifestations et actions pour le public.*

*Nous entamons, avec le Comité directeur, notre 3<sup>ème</sup> année de travail et je remercie le Comité pour son action professionnelle, car c'est un véritable métier et une véritable entreprise que de faire vivre notre Ligue, un très grand merci aux membres de notre Comité directeur qui doivent avoir le record d'heures de réunions sur le plan national.*

*Un merci particulier aux membres du bureau directeur,  
Sylvie, avec la gestion de la trésorerie  
Rolande, avec le secrétariat et les licences  
Frédéric avec la Gestion sportive toujours aussi lourde à porter,  
Bernard, Jean-Loup et Philippe qui épaulent les axes et décisions.*

*Je n'oublie pas notre personnel, avec Julien, Directeur Technique Régional et ses deux adjoints, Marc et Claude Dutarde (le nouveau). Sans eux nous ne pourrions pas développer notre région.*

*Nous remercions nos partenaires pour leurs soutiens permanents :*

- *L'État et ces services*
- *La Région, toujours présente pour aider nos associations,*
- *Le mouvement sportif et notre Fédération*

*La nouvelle gouvernance du sport en France va sans doute mettre de nouvelles règles dans la gestion de notre sport, il faudra s'adapter et innover, mais cela nous savons le faire. Il faudra au sein de chaque échelon, association, département, ligue, préparer très vite les équipes qui continueront ou qui reprendront le travail associatif qui nous permet de vivre pleinement notre sport et de lui donner un avenir fort.*

*N'oublions pas nos amis qui nous ont quittés cette année, Olivier CLEVENOT, notre RRA pendant temps d'années, il nous manque chaque jour, n'oublions pas le bénévole qu'il était...*

*Vivons fièrement notre sport, vivons-le dignement et travaillons pour son avenir. »*

**Approbation du rapport moral**  
**L'assemblée vote à l'unanimité le rapport moral et applaudit.**

**BILAN SPORTIF**

Sylvie LANSON évoque le bilan sportif de notre Ligue qui est rassemblé dans la gazette distribuée à chaque club à l'accueil. Gilles remercie l'équipe régionale qui œuvre pour l'organisation des championnats régionaux en particulier Julien BOUTMARD, Marc BASILLE et Frédéric MURAT. Elle présente également les statistiques en nombre de tirs et en nombre d'équipes par disciplines.

Gilles remercie Sandrine GALLIER, responsable de la commission « Récompenses » de la Ligue qui a comptabilisé et répertorié les médailles et coupes distribuées lors de cette assemblée afin de récompenser les champions régionaux ainsi que les podiums nationaux et internationaux.

La Ligue est fière de ses sportifs qui ont su remporter de nombreux titres et grâce à eux nous aurons à distribuer :

- pour les titres régionaux
  - o 458 médailles pour les individuels
  - o 112 coupes pour les équipes
- pour les titres nationaux
  - o 34 médailles en individuel
  - o 27 coupes en équipes

Gilles DUMERY remercie les arbitres pour leur engagement sur les championnats. Les championnats représentent environ 2000 heures de travail pour les arbitres sur une saison et 1000 heures pour la gestion sportive !!! Il remercie également le COL de l'Indre pour son excellent travail lors des différents championnats au CNTS.

**L'assemblée à l'unanimité applaudit.**

**AUTORISATION SIGNATURE DU PRÉSIDENT**

Il est statutairement obligatoire de demander à l'assemblée générale son accord pour donner au Président l'autorisation de signer les différents documents auprès des Pouvoirs Publics (Conseil départemental, Conseil Régional, etc.)

**Approbation de l'autorisation**  
**L'assemblée vote à l'unanimité cette autorisation.**

**RAPPORT FINANCIER**

Sylvie LANSON présente la situation comptable de la saison 2017/2018, arrêtée au 31/0/2018, situation remise aux clubs à l'entrée en séance. La présentation adoptée les années précédentes a été reprise avec un bilan comptable et un compte de résultats, dans les règles d'une comptabilité d'entreprise.

- Charges : 308 695 €
- Produits : 325 319 €
- Résultat positif : 16 624 €

Sylvie LANSON présente le bilan financier des championnats régionaux.

Cette saison, la Ligue a attribué une aide au développement de 0,80€/licenciés aux départements.

Gilles DUMERY remercie le Conseil Régional et tous les partenaires qui nous apportent leur aide à la vie de notre Ligue et aux associations.

La trésorière donne également les éléments du budget prévisionnel 2018/2019 qui ressort à l'équilibre en dépenses et recettes à 346 190 €.

L'aide aux développements attribuée aux comités départementaux de 0,80€/licenciés est renouvelée pour la saison 2018/2019.

Les clubs du ST Châteauroux (36) et du TSC St Amand Md (18) recevront une aide de 1500€ chacun pour des travaux au sein de leurs installations, sur présentation de factures.

Le tarif d'indemnisation kilométrique passera à 0,35 €/km.

La Ligue a embauché Claude DUTARDE en tant qu'adjoint administratif et logistique depuis le 1<sup>er</sup> septembre ce qui entraînera une augmentation des charges de personnel.

Gilles DUMERY précise qu'il a été décidé par le Comité directeur de ne pas proposer d'augmentation du prix des licences pour la saison prochaine au niveau de notre Ligue.

**Approbation du rapport financier**  
**L'assemblée vote à l'unanimité le rapport financier**

**Approbation du budget prévisionnel**  
**L'assemblée vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2018/2019**

Le trésorier adjoint Philippe CHAQUIN lit le rapport établi par le cabinet comptable qui contrôle notre comptabilité.

**Approbation**  
**L'assemblée vote à l'unanimité le quitus à la trésorière**

Gilles DUMERY remercie l'action de l'équipe comptable, Sylvie LANSON assistée de Philippe CHAQUIN et de Frédéric MURAT pour la partie sportive.

**NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTIR**

Il est statutaire de nommer chaque année les représentants de la Ligue à l'Assemblée générale de la FFTIR.

Gilles DUMERY et Sylvie LANSON sont proposés ainsi que les suppléants qui sont Frédéric MURAT et Bernard GUYON.

**Approbation de la nomination des représentants**  
**L'assemblée vote leur candidature à l'unanimité pour cette nouvelle saison**

## **INTERVENTION FORMATION**

Marc BASILLE nous précise qu'il est désormais le RFL de la Ligue (en remplacement de Julien appelé sur d'autres missions d'entraînement au niveau national). Il convient donc de lui envoyer tout ce qui concerne la formation pour notre Ligue.

Il nous présente le bilan de la formation pour la dernière saison 2017/2018

- Brevet fédéral d'animateur : 13 personnes
- Brevet fédéral d'initiateur : 8 personnes
- Formation « arbitre de clubs » en Octobre 2017 : 12 stagiaires

Pour 2018/2019

- Formation « arbitres clubs » le 29 Septembre 2018 (11 stagiaires)
- Formation de cadres « animateurs-initiateurs ». Pour cette saison, le 1<sup>er</sup> WE de la formation « animateurs » se déroulera en bi-département afin de prendre plus de candidats. Le cursus de formation reste le même. Le 2<sup>ème</sup> WE reste organisé à Fleury La formation « animateurs » est complète. La formation « initiateurs » aura lieu, le nombre minimum de 5 stagiaires étant atteint.
- Formation continue carabine 3 positions
- Formation « jeune encadrant »

Il nous présente ce nouveau cursus mis en place par la Fédération : Brevet Jeune Encadrant : cette formation est ouverte aux jeunes (de minime 2 à junior 3), pratiquant depuis au moins 2 ans, ayant la cible verte ou en cours de validation et ayant un tuteur. C'est un assistant à l'entraînement et non un animateur et uniquement auprès d'un public Ecole de Tir.

Julien BOUTMARD nous fait le bilan du groupe OBJECTIR (Observatoire des Jeunes du Centre par le tir sportif) pour la formation des jeunes : 20 jeunes ont participé au programme 10m et 12 ont poursuivi sur le 25/50m.

Il nous fait part des résultats des stagiaires OBJECTIR lors des championnats nationaux

- 10m : 15 jeunes dans le top 20 dont 6 finalistes, 2 médailles individuelles et 5 médailles par équipe
- 25/50m : 17 jeunes dans le top 20, 3 médailles individuelles et 3 médailles par équipe.

Pour 2018/2019, 20 jeunes participeront à OBJECTIR.

La Ligue continue son aide aux jeunes avec convention tripartite au niveau du financement d'armes ou de matériel. Ces aides sont renouvelées cette saison en fonction des demandes formulées par les tireurs.

Julien nous présente le calendrier des stages « détection minimales » avec des stages en Novembre, un stage pendant les vacances de Février et un stage de préparation Championnats de France à Troyes (en commun avec l'Alsace et la Champagne).

Il nous informe de la création des Equipes Techniques Départementales, organes décentralisés de la Ligue pour des actions de formations et des stages. Ces entités pourront prendre le relais dans la formation et le développement.

4 ETD sont déjà créées pour les départements 18-28-41-45. Afin de leur permettre d'évoluer, la Ligue attribue aux ETD des départements 18-41-45 un SCATT (ancien modèle) pour des actions de formation « tireurs ». Pour l'ETD du 28, il leur sera attribué une aide afin d'acquérir un vidéo projecteur pour des actions de formation de cadre.

Chaque comité départemental s'est vu remettre également la boîte de jeu « Cibles Couleurs ».

**L'assemblée à l'unanimité applaudit le travail de Julien BOUTMARD et de Marc BASILLE nos assistants techniques régionaux ainsi que l'Équipe Technique Régionale.**

## **COMMISSION ARBITRAGE**

Philippe CHAQUIN commente la saison 2017/2018. Il félicite également la prestation de nos arbitres sur les différents championnats dans la région Centre-Val de Loire.

L'arbitrage est composé d'un responsable régional d'arbitrage, d'un adjoint, de 6 responsables départementaux et du corps d'arbitrage sous l'autorité du président de Ligue.

**La Ligue compte 89 arbitres ayant 1 à 4 disciplines et 53 arbitres clubs ou stagiaires**

Il nous précise la répartition des arbitres par discipline.

73 % des arbitres ont un diplôme en cours de validité sur au moins 1 discipline.

69 % des arbitres ayant plusieurs disciplines ont la totalité de leur diplôme en cours de validité.

Afin de faire face à la baisse du nombre d'arbitres dans un futur proche, les stages « Arbitres de clubs » sont reconduits par la Commission formation et arbitrage à la demande du président de Ligue.

- Bernard GUYON siège à la CNS Silhouettes Métalliques de la FFTir
- Philippe CHAQUIN siège à la sous-commission 300m de l'European Shooting Confederation

**Pour arbitrer, il faut avoir renouvelé sa licence, et être à jour de sa carte d'arbitrage.**

Il nous fait le bilan des activités passées

- Mars et Avril 2018 : formation continue ISSF Cibles
- Septembre 2018 : stages arbitres clubs et formation continue IAU

Prévisions 2018/2019

- Formation arbitres clubs
- Cycle initial IAU
- Formation continue MLAIC et IMSSU
- Examen ISSF régional en 2019/2020, l'échelon départemental pourrait se faire au niveau des départements dans le cadre des ETD.

La fédération organisera une formation régionale et un examen d'arbitrage Para-Tir en 2019.

Il rappelle qu'il faut bien nourrir l'application ITAC afin que toutes les coordonnées soient à jour dans ce fichier qui doit être un lien unique pour tous.

Il nous informe de la participation de nos arbitres sur les championnats nationaux et internationaux. Il rappelle la méthode de désignation des arbitres sur les championnats nationaux.

Il souligne la représentation régionale de nos arbitres aux différentes compétitions nationales et internationales et remercie ses «collègues» arbitres qui se sont distingués sur tous les championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Il nous informe des délégations de formation continue

- ISSF Philippe CHAQUIN
- IAU Sylvain EDINE
- MLAIC et IMSSU Bernard GUYON
- TAR Roland BARBIER

Il rappelle les règles universelles

- pas de championnat sans tireur !
- pas de championnat sans arbitre !

Philippe CHAQUIN adresse ses remerciements aux présidents des clubs qui reçoivent les championnats, aux bénévoles, à Bernard GUYON son adjoint, aux RDA et à tous les arbitres.

Il adresse ses félicitations aux arbitres nouvellement promus.

*Arbitre national ISSF*

- DE ZOLT PONTE Gianni

*Arbitre national Para-tir*

- BROUTCHOUX Frédéric

*Arbitre international Para-tir*

- CHAQUIN Philippe

Philippe adresse ses pensées à tous les arbitres et bénévoles qui nous ont quittés et en particulier à Olivier CLEVENOT, récemment disparu, et nous précise que la promotion de l'examen NTO/WSPS de Septembre 2018 au CNTS portera son nom.

**L'assemblée à l'unanimité applaudit.**

## **COMMISSION GESTION SPORTIVE**

Frédéric MURAT remercie les tireurs qui ont participé aux différents championnats, aux clubs qui reçoivent ces championnats, aux responsables GS de chaque département, ainsi qu'à Marc et Julien.

Il nous présente le bilan des championnats départementaux, régionaux et nationaux en nombre de tirs/clubs.

Il nous informe de quelques modifications au niveau de la Gestion sportive pour la saison à venir :

- Toutes les féminines tirent sur 600 (sauf les Dames 3 qui restent sur 400)
- Mise en place des équipes mixtes, de la catégorie Cadets à Juniors et D1/S1.
- La discipline 3 x 10 en Ecole de tir devient du 3 x 20 toujours à 10m.
- Carabine 50 m : les cadets et cadettes restent en 3 x 20 pour cette saison mais il est prévu un passage au 3 x 40 pour 2019/2020.
- TAR carabine semi-auto : cette discipline entre dans la GS cette saison, le niveau départemental ne sera pas organisé, l'échelon régional se fera Hors-Ligue, car nous n'avons pas assez de recul sur cette discipline au niveau du nombre de tireurs et du temps nécessaire à cette organisation.

Il fait le point sur le formulaire des dérogations en téléchargement sur ITAC ou sur le site de la Ligue du Centre-Val de Loire dans l'onglet « Compétition ». Le tireur qui tire en dérogation dans un autre département ou une autre Ligue doit communiquer, à l'issue de son match, le

palmarès au Responsable Gestion Sportive de son département ou de sa Ligue.

Il rappelle également qu'ITAC est la référence pour tous et doit donc être mis à jour. Le logiciel ISIS qui nous sert aux compétitions est aussi en lien avec ITAC.

Frédéric MURAT nous présente les calendriers 2018/2019 des compétitions régionales et nationales ainsi que le calendrier des départements. Tous ces calendriers sont téléchargeables sur le site de la Ligue de tir du Centre-Val de Loire.

Il nous présente les plannings des régionaux « hiver ». Il nous explique que, du fait que les féminines tirent désormais sur 600, la série du samedi 12h, réservée l'an dernier aux féminines sur 400, est donc supprimée. Une série supplémentaire est créée le dimanche après midi.

Gilles remercie vivement Frédéric pour son implication très forte pour notre sport, la gestion des inscriptions aux championnats est toujours très difficile et il faut consacrer beaucoup de temps et d'énergie pour garantir une réussite de chaque saison sportive et il rappelle les 1000 heures de travail pour la Gestion sportive en région Centre-Val de Loire. Sa tâche sera allégée grâce à l'embauche de Claude DUTARDE qui l'aidera dans la préparation des championnats.

**L'assemblée à l'unanimité applaudit son action.**

## **EVOLUTION DES LICENCES**

Rolande DUBOIS nous présente l'évolution des licences sur les 4 dernières années en notant l'augmentation relative cette saison. Au 31/08/2018, nous avons terminé la saison avec 8718 licenciés (8689 la saison précédente) soit une très légère augmentation (29 licenciés). Elle nous commente l'évolution du nombre de jeunes sur 4 ans ainsi que l'évolution du nombre de licenciés par département.

Gilles rappelle aux présidents des associations que l'outil « statistiques » dans l'application ITAC est là un excellent indicateur pour surveiller l'activité des associations.

Rolande nous informe qu'à ce jour nous sommes déjà 7529. Le taux de renouvellement est très important mais les créations sont en baisse.

Il est important que les clubs se développent et adoptent une politique de recrutement.

*Question de Franck MANCEAU (Meung-sur-Loire) sur le pourcentage de non-renouvellement.*

Gilles répond qu'il y a environ 30 % de non-renouvellement. Des statistiques sont disponibles sur ITAC dans le tableau de bord pour chaque association.

Suite à plusieurs questions sur le sujet, Gilles nous informe qu'ITAC est maintenant relié au FINIADA (fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes) afin d'effectuer les contrôles en amont pour les personnes non-licenciés qui viennent dans nos installations pour des « initiations », des journées « comités d'entreprises » et les invités de nos licenciés. Ces contrôles nous sont imposés par le Ministère de l'Intérieur depuis le 1<sup>er</sup> aout 2018.

Gilles indique et précise qu'il est très important de continuer à recruter de nouveaux licenciés, il faut un renouvellement de 30% de nos licenciés pour continuer à préparer l'avenir de nos associations.

**L'assemblée à l'unanimité applaudit.**

## **PROJETS EN COURS**

Gilles DUMERY nous présente les projets en cours

SMOC St Jean de Braye (45) : Installation de 35 postes électroniques à 50 m

Dreux (28) : Réhabilitation d'un pas de tir militaire 200m

Amilly (45) : Changement de lieu avec création de 30 postes à 10m.

CNTS Châteauroux (36) : Stand « finale » rendu obligatoire par les instances internationales afin d'organiser des championnats de Monde et d'Europe.

Fleury les Aubrais (45) : Provisionnement au niveau financier afin de programmer le changement des cibleries électroniques.

## **RECYCLAGE DES MATERIAUX**

Gilles nous présente le diaporama de la commission « Jeunes » qui a travaillé sur le recyclage des déchets (plombs, boîtes plastiques, étuis, cartons etc....) et nous donne des pistes de travail. Si besoin de renseignements complémentaires, il faudra contacter Amaury MESNIL par mail (car à l'étranger) [amaury.mesnil@hotmail.fr](mailto:amaury.mesnil@hotmail.fr).

Le Président de Selles sur Cher précise que les étuis doivent être vides et percutés pour pouvoir être recyclés, il ne faut pas laisser de munitions non tirées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été adressée par courrier, Gilles donne la parole à l'assistance.

Question de Marie-Christine JUILLET : possibilité de régler les engagements aux championnats de France par prélèvement comme le paiement des licences ?

*Réponse de Gilles : c'est en cours de finalisation pour le Championnat de France 10 mètres.*

Question de Guy GUILLON : possibilité de faire passer les examens départementaux au sein des départements ?

*Réponse de Gilles : une réunion de la commission « arbitrage » aura lieu le 19 janvier à sa demande et la procédure sera mise en place. Cette formation continue sera faite par les E.T.D.*

Question de Nicole MARCHANDIN : possibilité de donner plusieurs profils utilisateurs dans ITAC notamment pour les contrôles FINIADA ?

*Réponse de Gilles : aucun souci, cela fonctionne très bien.*

Question de Thierry HENAULT : la lecture du QR Code sur la licence permet d'avoir des renseignements sur le détenteur de cette licence et pourrait être utilisée à mauvais escient ?

*Réponse de Gilles : la licence est strictement personnelle, ce QR Code est un outil pour les armuriers notamment, il est mis à jour à chaque modification dans ITAC et protège le licencié.*

Question de Philippe JURY : légalement, au terme de la Constitution française, nous ne sommes pas autorisés à consulter le FINIADA, à moins d'être APJ.?

*Réponse de Gilles : cette procédure a été demandée par le Ministère de l'Intérieur et validée par lui.*

Question de Monique FONTAINE : pourquoi la photo n'apparaît-elle pas sur la licence ?  
*Réponse de Gilles : le Président de la Fédération n'est pas favorable à cette fonction pour le moment.*

## **DÉSIGNATION DE LA DATE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale 2019 se tiendra dans le Loir et Cher (41). La date et le lieu seront communiqués dès connaissance.

Il est rappelé qu'il convient d'envoyer les nouvelles compositions de vos Comités Directeurs à Rolande DUBOIS et de bien renseigner ITAC dès la tenue de vos assemblées générales

**L'assemblée à l'unanimité applaudit.**

## **REMISE DES RÉCOMPENSES**

Les sportifs ayant obtenu des podiums nationaux et internationaux sont appelés ainsi que les présidents des comités départementaux pour la récupération de l'ensemble des coupes et médailles individuelles régionales de leur département.

Le nombre de récompenses pour les championnats régionaux s'élève à :

### **458 titres régionaux individuels**

- 183 Médailles or - 149 Médailles argent - 126 Médailles bronze

### **112 podiums équipes**

- 69 équipes 1<sup>ère</sup> – 27 équipes 2<sup>ème</sup> – 16 équipes 3<sup>ème</sup>

Pour les championnats nationaux, nos athlètes se sont distingués avec :

### **34 titres nationaux individuels**

- 14 Médailles or - 10 Médailles argent - 11 Médailles bronze

### **27 podiums équipes**

- 11 équipes 1<sup>ère</sup> - 7 équipes 2<sup>ème</sup> – 9 équipes 3<sup>ème</sup>

## **Remise des mérites fédéraux obtenus par les bénévoles en 2018**

Chevalier	
○ FRONTERA Jean Emmanuel	○ POIROT Dominique
○ GERMONPREZ Estelle	○ RICHETIN Simone
○ LAINE Jean-Claude	○ VAN DER WENDE Guillaume
○ MARTEAU Lucien	○ DEBENNE Thomas
Officier	
○ BOUILLON Paul	

Gilles DUMERY félicite tous les récipiendaires qui sont l'image de notre région, de nos clubs et de notre sport

**Bravo à vous et bonne saison 2018/2019 !**

Fin de cette assemblée à 12h35

La Secrétaire  
Rolande DUBOIS



Le Président  
Gilles DUMERY





Paris, le 7 septembre 2012

**LE PRÉSIDENT**  
PHC/CLN ADM 12-13/55114

**Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion du Bureau Fédéral, nous avons constaté non sans inquiétude, la recrudescence d' "Associations" et autres "Organisations" proposant toutes sortes d'activités -soi-disant sportives- liées au tir :

Elles vont de l'entraînement aux techniques de tir de combat, à la protection rapprochée, aux compétitions de tir en situation, aux challenges divers ou encore à la délivrance de pseudo diplômes de toutes sortes et n'ont strictement rien à voir avec le tir sportif et encore moins avec l'éthique de notre sport.

Ces organisations, parfois encadrées par des personnels de l'administration, et dont le but est généralement commercial, ont besoin pour exister et fonctionner des structures sportives de la FFTir.

Pour ces raisons, elles démarchent et tentent d'infiltrer nos associations afin d'utiliser leurs installations, voire leurs armes détenues à titre sportif !

De même, certains tireurs licenciés se livrent à des pratiques commerciales de « découverte du tir » en proposant à des personnes non licenciées des stages payant d'initiation dans nos stands homologués et en utilisant soit leurs armes personnelles soit même celles du club d'accueil.

Je dois vous rappeler que :

- le tir, qu'il soit de loisir ou de compétition, est une activité sportive qui ne peut être pratiquée que dans le cadre des statuts et règlements de la FFTir. Toute autre activité liée à l'utilisation d'armes détenues à ce titre ne saurait être acceptée au sein de nos structures qui sont, je vous le rappelle, homologuées pour cette exclusive utilisation.
- les détentions d'armes sont délivrées à titre personnel et ne sauraient servir de support à une activité commerciale et que, pour enseigner le tir contre rémunération, il convient d'être titulaire d'un brevet d'éducateur sportif ou du nouveau diplôme d'état de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (spécialité Tir Sportif).

Pour toutes ces raisons, je vous demande la plus grande vigilance et d'interdire, au sein de votre association, ce genre d'activité ou de toute autre similaire qui ne seraient pas conforme à notre mission de service public.

Naturellement les conventions établies avec des services publics dans le cadre de leur mission ne sont pas concernées par cette directive.

Je vous informe que les associations ne respectant pas ces principes pourraient se voir traduites en commission de discipline.

Je vous remercie d'avance de votre efficace collaboration pour faire en sorte que notre éthique et notre mission de service public soient respectées.

Croyez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à mes meilleures salutations sportives,

Philippe Crochard

18	CHER	Président	Nombre licenciés	Nbre de VOIX	Présents	Représentés	Absents
718004	SOCIETE DE TIR DE TOUCHAY	RICARD JACQUES	54	3		X	
718005	CSA TIR	DUCLAUX RAPHAEL	36	2			X
718006	CSA EMB BOURGES	COLLET CYRILLE	133	4	X		
718007	BALL TRAP CLUB LAZENAY	VINCENT DANIEL	16	1	X		
718021	STE DE TIR MEHUNOISE	RENOIR Serge	52	3			X
718254	CLUB TIR SPORTIF VIERZONNAIS	DUBOIS Rolande	181	5	X		
718256	STE DE TIR DE BOURGES	SERRIE Philippe	99	3	X		
718265	STE DE TIR DU SANCERROIS	JALLOT JEAN DIDIER	112	4		X	
718295	TIR SPORTIF SANCOINNAIS	ZIELINSKI Daniel	96	3	X		
718296	SPORTING CLUB ST AMANDOIS	PHILIPPON Bernard	192	5	X		
10	SOCIETES		971	33			

21

7

5

Nombre de voix du CHER

28

28	EURE-ET-LOIR	Président	Nombre licenciés	Nbre de VOIX	Présents	Représentés	Absents
728010	AUNAY SOUS AUNEAU TIR SPORTIF	BORGHI BRUNO	161	5		X	
728012	BONNEVAL TIR	BOUTROUE EMMANUEL	216	6	X		
728065	AMICALE LUCE TIR	BEAUVAIS ERICK	166	5	X		
728110	TIR DUNOIS	GAUCHARD JEAN MICHEL	162	5	X		
728259	STE DE TIR DE DREUX	BUDELLI ADRIEN	495	11	X		
728260	A.S.TIR MAGNUM 28	DAULNE LAURENT	72	3			X
728273	AVENIR SPORTIF THYMERAI	JUILLET MARIE CHRISTINE	95	3	X		
728320	AMICALE DE CHUISNES	DESCHAMPS JEAN PIERRE	6	1			X
728321	LA CIBLE LURAYSIENNE	CALLOT Guy	78	3		X	
728330	LA FRATERNELLE BOUTIGNY	PINGAUX RAPHAEL	25	2		X	
10	SOCIETES		1476	44			

30

10

4

Nombre de voix de l'EURE et LOIR

40

36	INDRE	Président	Nombre licenciés	Nbre de voix	Présents	Représentés	Absents
736001	CLUB DE TIR BRENNOU	POITEVIN THIERRY	179	5			X
736018	ASS SEVEROISE DE TIR SPORTIF	DURIS FRANCOIS	194	5			X
736060	ALLIANCE CLUB SPORT BUZANCAIS	FAUCHON STEPHANE	49	2	X		
736075	TIR OLYMPIQUE ISSOLDUNOIS	ROBISSON MARIE France	73	3	X		
736251	STE DE TIR DE CHATEAUROUX	BISIAUX JEAN PAUL	47	2	X		
736266	AILES SPORTIVES DEOLOISES	GARRIVET PASCAL	151	5	X		
736272	ASS SPORTIF CULTURELLE CHABRIS	DURANTET BERNARD	81	3	X		
736288	STE DE TIR LEVROUSAINE	LOZE CHRISTIAN	50	2			X
736305	L ARQUEBUSE LE PECHEREAU	HERAULT FRANCOIS	56	3			X
736308	TIR SPORTIF BLANCOIS	HOFFMANN BERNARD	106	4	X		
736309	UNION SPORTIVE BRION	GUIGNARD SYLVIE	58	3	X		
736310	UNION SPORTIVE CHASSIGNOLLES	CAZIOT MICHAEL	9	1			X
736311	ARS STAND DE TIR	CIGOYENETCHE ALAIN	0	0	X		
736411	CLUB DE TIR LA MARTINERIE	AVIGNON ANNE	10	1	X		
14	SOCIETES		1063	39			

23

0

16

Nombre de voix de l'INDRE

23

37	INDRE - ET - LOIRE	Président	Nombre licenciés	Nbre de VOIX	Présents	Représentés	Absents
737002	CLUB DE TIR SPORTIF CANCELLIEN	ROSSI JULIEN	454	11	X		
737005	BALL TRAP CLUB DES BRUYERES	BARDOU DIDIER	5	1		X	
737007	ASS CASTELRENAUDINE DE TIR	THIBAUT JEAN FRANCOIS	72	3			X
737008	A.T.S. DU CHINONNAIS	POIROT MONIQUE	187	5	X		
737009	A.TIR DE DESCARTES ET ENVIRONS	GONZALEZ MONIQUE	60	3		X	
737010	CLUB DU BOIS DES PLANTES	BARON JEAN PIERRE	7	1			X
737081	ALERTE SPORTIVE DE MONTLOUIS	BERGEOT DOMINIQUE	260	7	X		
737082	US ELECTRIQUE AVOINE BEAUMONT	BARBER FRANCIS	115	4			X
737118	TIR HIPPOLYTAÏN DU LOCHOIS	LESELLIER ANTOINE	129	4	X		
737121	ASSOCIATION SPORTIVE MONTS TIR	FONTAINE MONIQUE	157	5	X		
737122	CLUB OMNISPORTS BOUCHARDAIS	COURVOISIER JEAN MICHEL	36	2	X		
737126	CLUB DE TIR SPORTIF DE TOURAINE	BRISSET JEAN PIERRE	209	6		X	
737245	ES SOUS OFFICIERS RESERVE	GEORGES CHRISTOPHE	16	1		X	
737253	STE DE TIR TOURANGELLE	AGRESTI SEBASTIEN	15	1		X	
737254	CLUB DE TIR DE GENILLE	LAHAIE Yves	10	1	X		
737255	DOUBLE ALPHA DU RACAN	TOURNIER OUAGGINI Pascal	0	0			X
16	SOCIETES		1732	55			

35

12

8

Nombre de voix de l'INDRE et LOIRE

47

41	LOIR - ET - CHER	Président	Nombre licenciés	Nbre de VOIX	Présents	Représentés	Absents
741001	STE TIR DE ST GEORGES SUR CHER	BATAILLE FABIEN	175	5		X	
741003	CLUB DE TIR SPORTIF MONTOIRIEN	VINOT LAURENT	115	4	X		
741004	CLUB DE TIR SELLOIS	FRANQUELIN ERIC	117	4	X		
741010	ASS SALBRIS SPORTS SECTION TIR	LAINÉ JEAN CLAUDE	109	4	X		
741012	BALL TRAP CLUB DE MONTRICHARD	BIJU GUY	4	0			X
741044	ABEILLE DES AYDES	AUBAULT JEAN MICHEL	77	3	X		
741120	STE DE TIR ST AIGNAN SUR CHER	BENOIT XAVIER	26	2			X
741150	STE MIXTE DE TIR DE VENDOME	GOUJON CHRISTIAN	151	5	X		
741183	LA FRATERNELLE TIR	GUERY BRUNO	85	3	X		
741232	ST MARTIN SPORTS	CHARLIER PHILIPPE	4	0			X
741249	ASJ LACHAUSSEE ST VICTOR	MIRLEAU GEORGES	276	7	X		
741410	ETOILE SPORTIVE COUR CHEVERNY	GOMES RECCHIA BRUNO	19	1			X
12	SOCIETES		1158	38			

30

5

3

Nombre de voix du LOIR et CHER

35

45	LOIRET	Président	Nombre licenciés	Nbre de VOIX	Présents	Représentés	Absents
745002	LA MAGDUNOISE	MANCEAU FRANCK	45	2	X		
745003	UNION SPORTIVE MAREAU	EDINE SYLVAIN	27	2		X	
745005	CLUB DE TIR DU CES	LAFFONT PATRICE	44	2			X
745008	AVENIR DE LAILLY EN VAL	DESRUS JEAN PIERRE	88	3			X
745010	CLUB TIR RESERVE ORLEANS	JURY PHILIPPE	23	2	X		
745011	IMPACT 123 SECTION TIR	SAINT MICHEL EMMANUEL	96	3	X		
745015	CLUB DE TIR LES RELAIS	SERT ALAIN	16	1	X		
745020	U.S.M. TIR ST DENIS EN VAL	PERNICE ANDREE	50	2	X		
745067	UNION SPORT MUNICIPALE SARAN	AUVRAY HENRI	68	3			X
745100	SEC SPORT ELEC DAMPIERRE	MARTIN LAURENT	46	2			X
745111	CERCLE JULES FERRY	DUMERY GILLES	617	13	X		
745117	CERCLE PASTEUR MONTARGIS	SIMON ALAIN	189	5	X		
745162	ENTENTE CHAPELLOISE	BARBIER ROLAND	131	4	X		
745170	FRATERNELLE DE TIGY	BLAIN GILLES	30	2	X		
745270	ARQUEBUSIERS PITHIVIERS	BARTHEL MICHEL	59	3			X
745274	S M O C ST JEAN DE BRAYE	PITTOIS MARCEL	385	9	X		
745275	J3 SPORTS AMILLY	BRAZON BERNARD	107	4	X		
745276	UNION SPORTIVE ORLEANNAISE	GALLIER SANDRINE	56	3	X		
745277	LA FERTE TIR	BRASSART CHRISTIAN	29	2		X	
745287	LA BERRICHONNE	MICHOUX DIDIER	188	5	X		
745370	CT LARNAGE	CRONIER THIBAUT	24	2		X	
745371	CSA DAUPHIN	AMRI MICKAEL	0	0			X
22	SOCIETES		2318	74			

55

6

13

Nombre de voix du LOIRET

61

NOMBRE DE LICENCIES 2017-2018	8718		
NOMBRE TOTAL DE VOIX POSSIBLES	283	NOMBRE DE CLUBS	84
QUORUM	71	QUORUM	21
NOMBRE DE VOIX PRESENTES	194	NBRE CLUBS PRESENTS	45
NOMBRE DE VOIX REPRESENTES	40	NBRE CLUBS REPRESENTES	13
NOMBRE TOTAL DE VOIX PRESENTES	234	TOTAL DES CLUBS	58
NOMBRE DE VOIX ABSENTES	49		